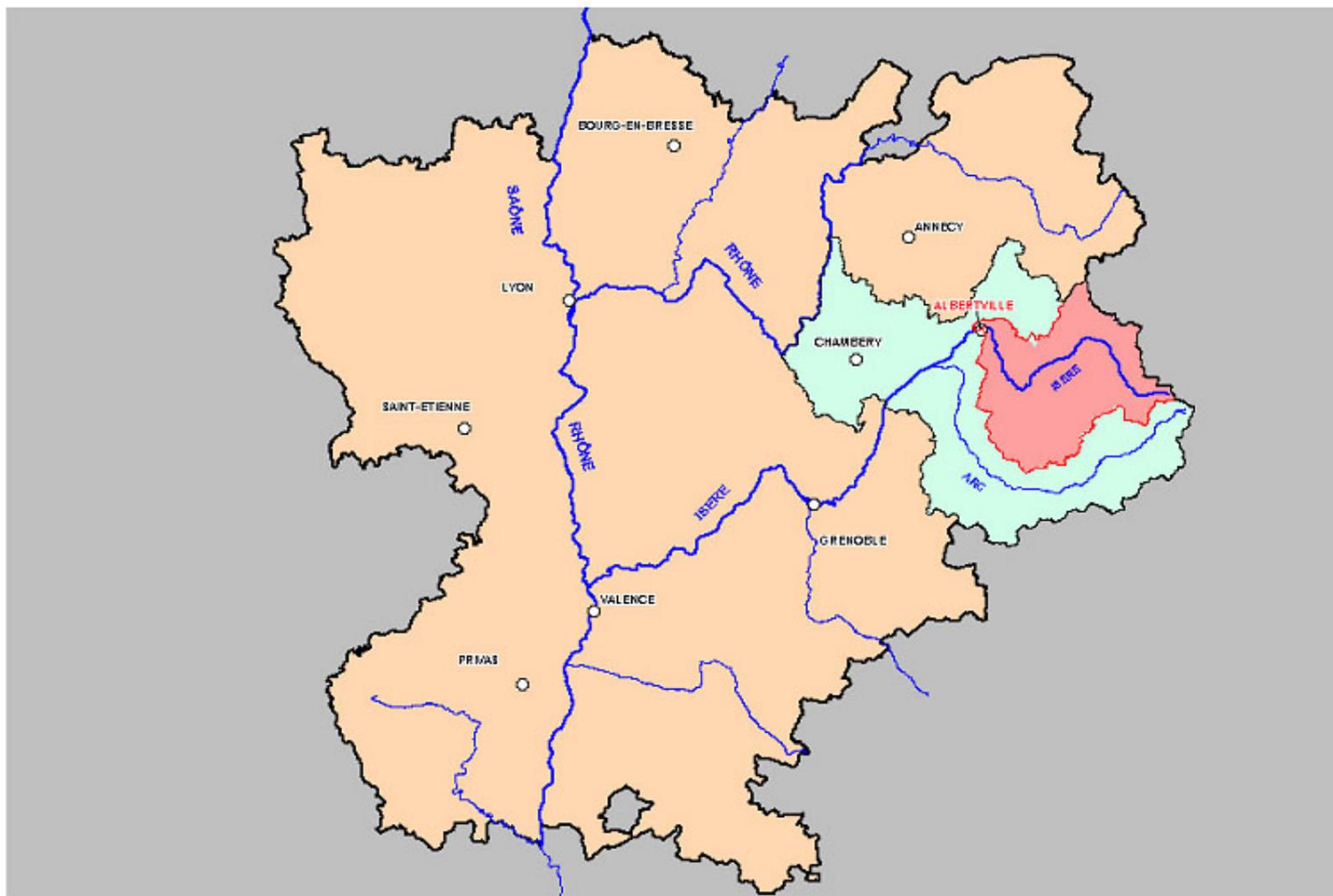


Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides - 30 novembre 2012, Voiron.

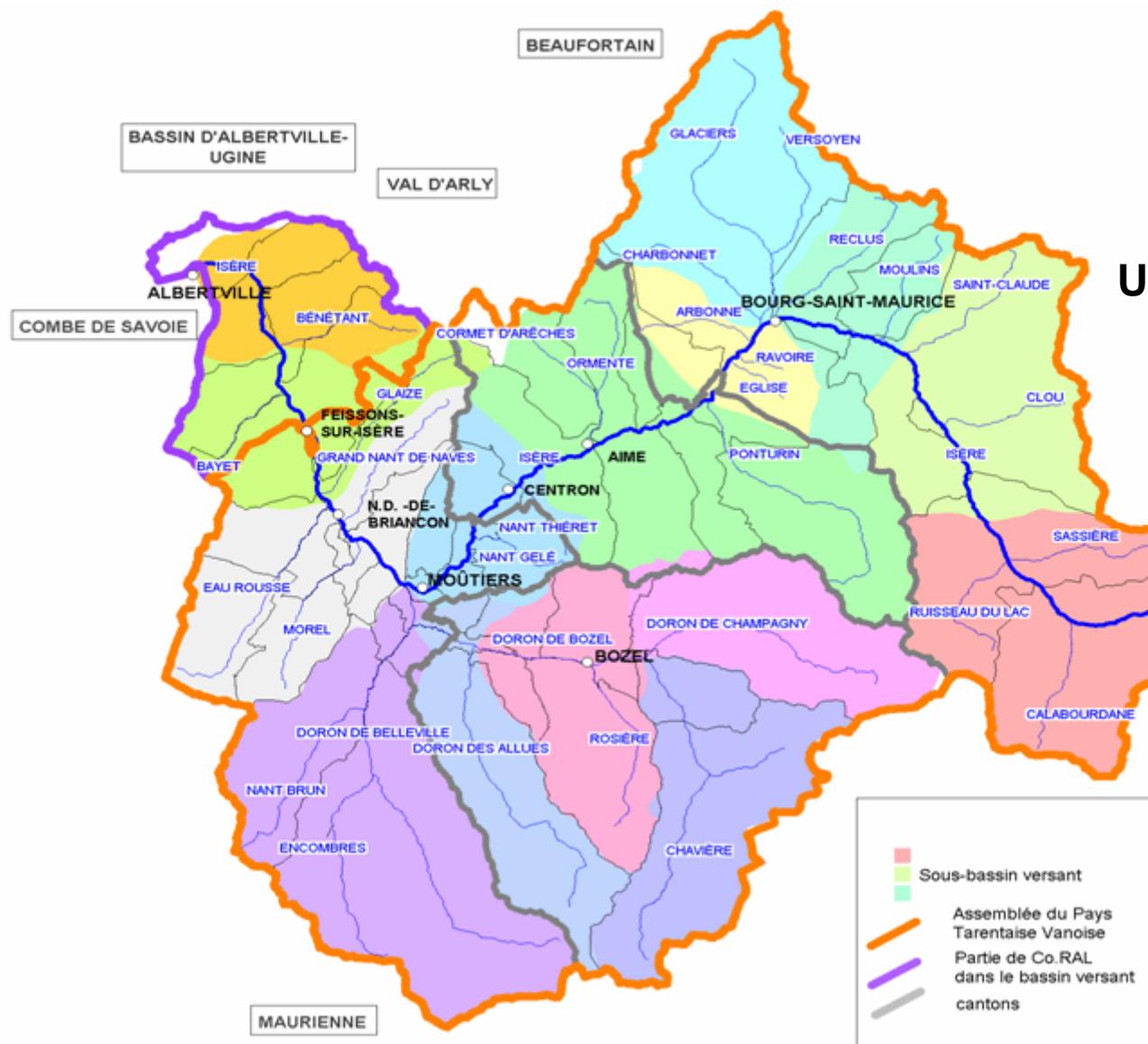
Contrat de bassin « Isère en Tarentaise »

Plan d'actions communaux en faveur des zones humides :
de la concertation à l'action

Le Bassin « Isère en Tarentaise » en Rhône Alpes



Le contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise »



1900 Km² - 5 cantons
50 communes

Un territoire « montagnard »

Population permanente :
55 000 habitants
350 000 lits touristiques

2 chargées de mission
sur le contrat de bassin
+ PAPI

Plan d'actions communaux en faveur des zones humides, de la concertation à l'action

1. L'inventaire des zones humides en Tarentaise
2. Les différents types de zones humides / les atteintes recensées
3. Les objectifs du Contrat de bassin, leurs mises en œuvre en partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
4. Les plans d'actions communaux en faveur des zones humides : rédaction – animation
5. Actions concrètes et bilan



Un inventaire préalable porté par l'APTV (2006-2007)

- dans le cadre des études préalables au Contrat
- dans le cadre de l'inventaire départemental
- hors zone parc national (inventaire déjà en cours)

Une entrée en matière un peu difficile pour le territoire...

- élus réticents : « tendre le bâton pour se faire battre »
- inventaire réalisé par le CG sur d'autres territoires

...mais une implication dès la phase initiale.

Isère amont
2006/2008

Maîtrise d'ouvrage



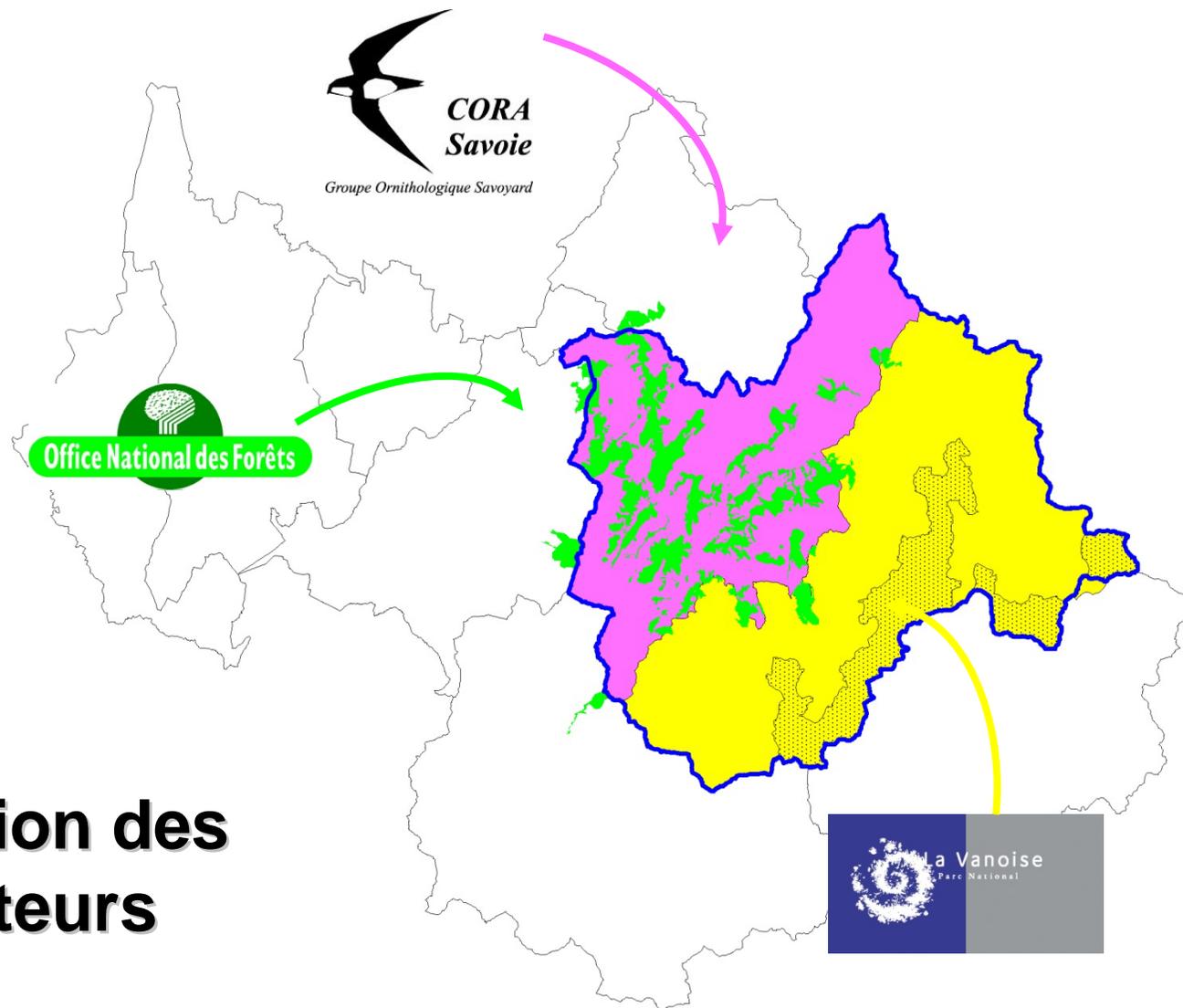
Maîtrise d'œuvre
et coordination



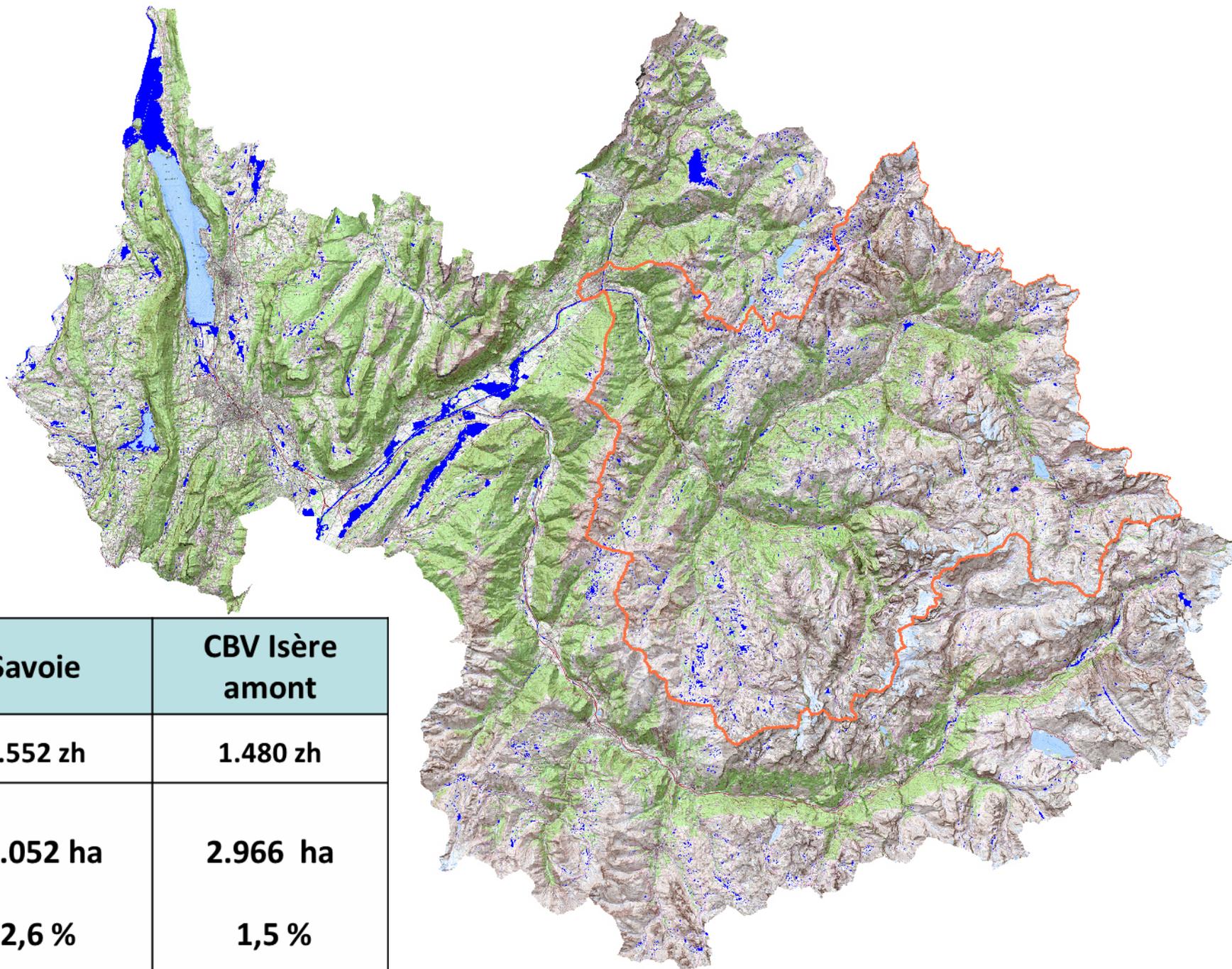
Prestataires terrain :



1. L'inventaire : différents opérateurs

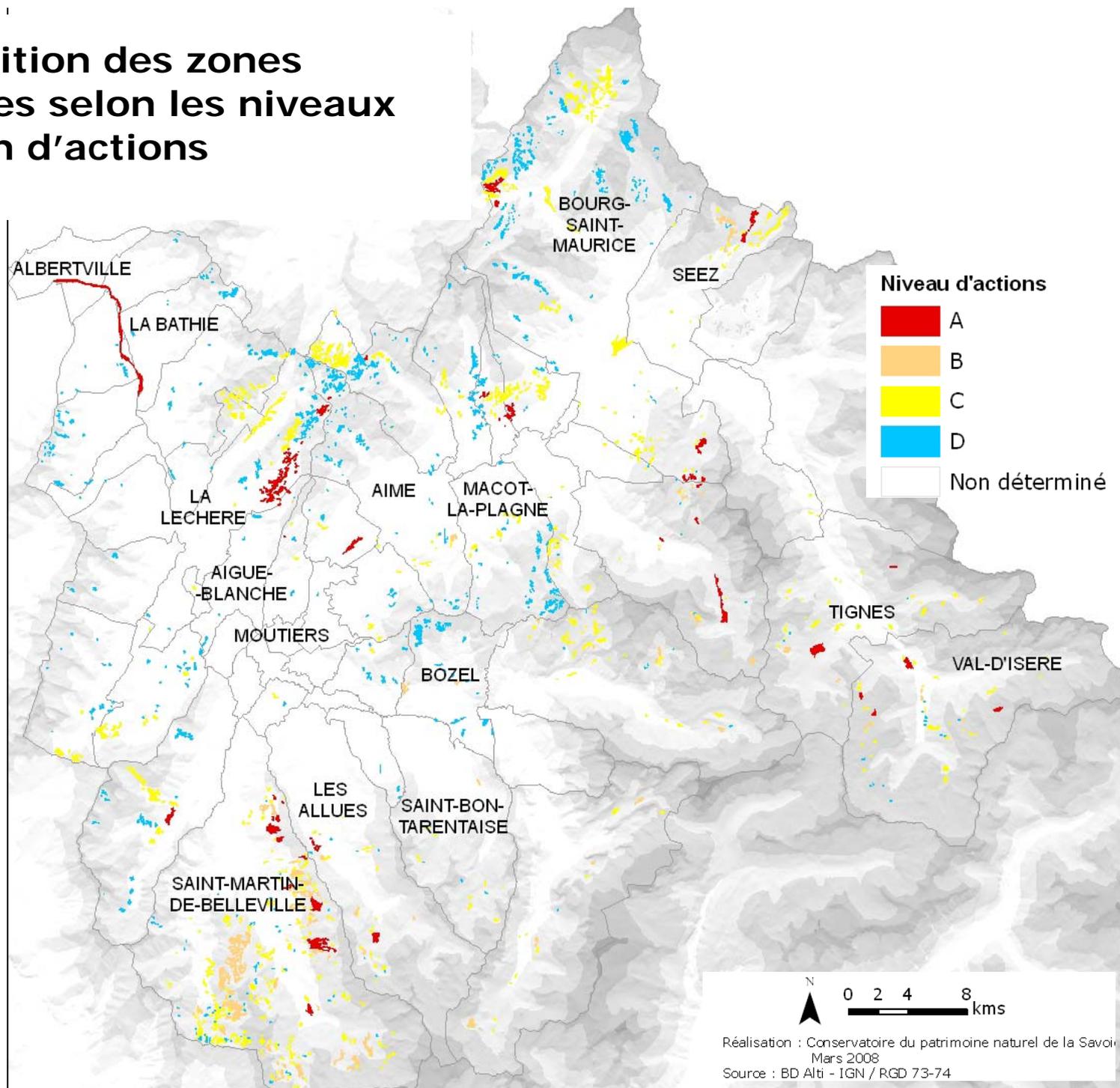


Répartition des opérateurs

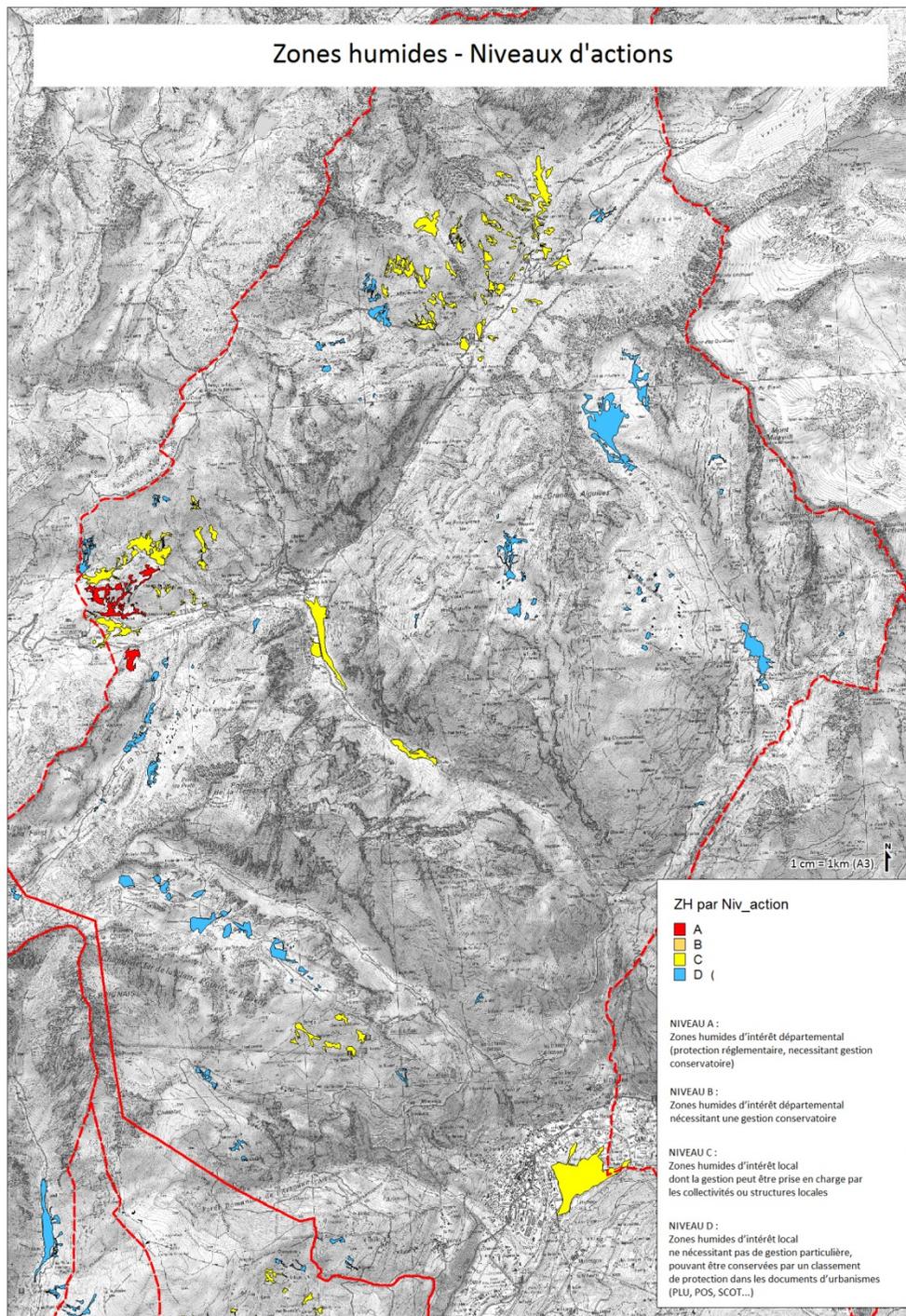


Savoie	CBV Isère amont
3.552 zh	1.480 zh
16.052 ha	2.966 ha
2,6 %	1,5 %

Répartition des zones humides selon les niveaux du plan d'actions



Zones humides - Niveaux d'actions



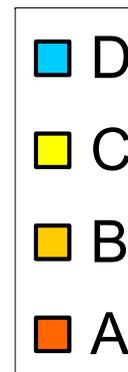
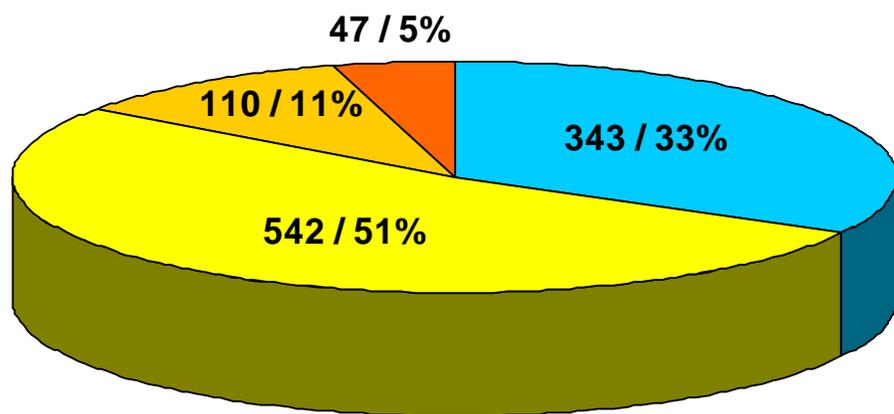
Niveau A : Intérêt départemental
Protection réglementaire et nécessitant
une gestion conservatoire

Niveau B : Intérêt départemental
Nécessitant une gestion conservatoire

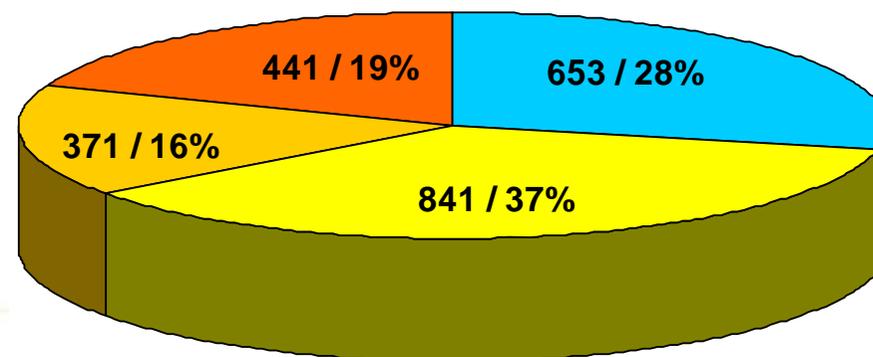
Plans d'actions communaux

Niveau C : Intérêt local
Gestion qui peut être prise en charge
par les collectivités ou les structures
locales

Niveau D : Intérêt local
Pas de gestion particulière, pouvant
être conservées par un classement de
protection dans les documents
d'urbanisme (PLU, SCOT..)



Nombre



Superficie

Différents types rencontrés en Tarentaise

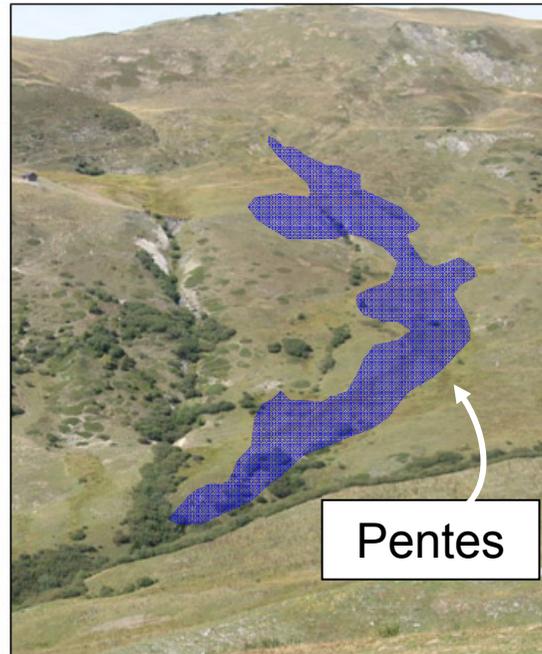
Sources



Alluviales



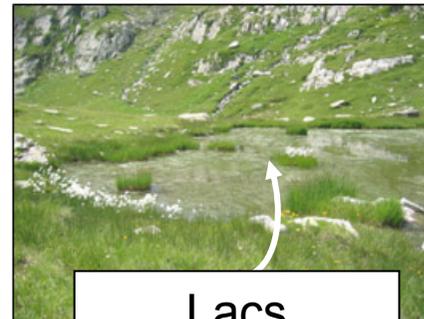
Pentes



Plateaux



Lacs



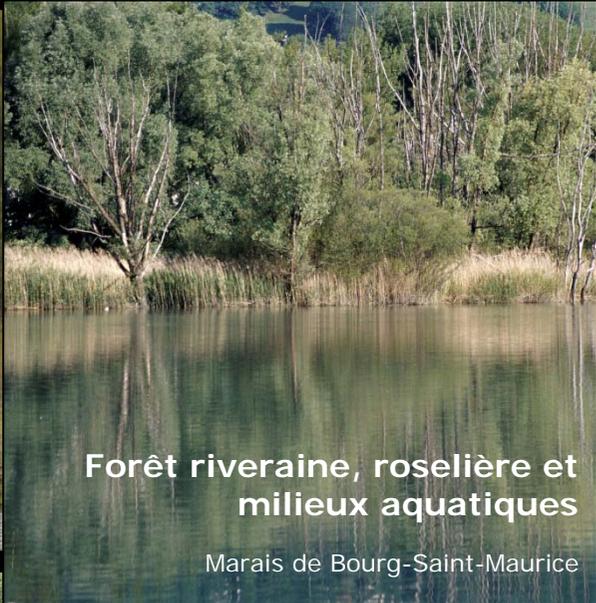
Forestières





Cours aval de l'Isère avec terrasses alluviales et ripisylve

« Les Martinettes », Tours-en-Savoie

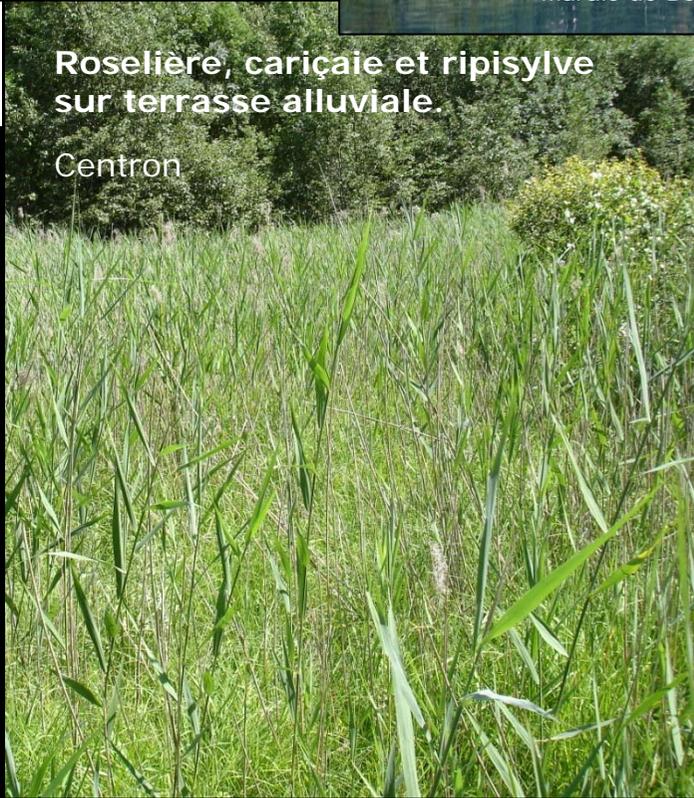


Forêt riveraine, roselière et milieux aquatiques

Marais de Bourg-Saint-Maurice

Divers types de zones humides liés aux milieux alluviaux

Clichés : CPNS et CORA Savoie sauf marais de Bourg-St-Maurice / PNV



Roselière, cariçaie et ripisylve sur terrasse alluviale.

Centron



Cours amont de l'Isère avec secteur de tressage et ripisylve

« Le Champet », Ste Foy-Tarentaise et Villaroger

Lac atterri colonisé par un marais à grandes laïches

« *Lac du Saut* » - Hautecour



**Buttes de sphaignes et pelouse
à laïche des borbiers**



**Dépression avec ceinture de
linaigrette de Scheützer**

« *Grande Pointe de Bizard* » - versant Sud
Est Feissons-sur-Isère



Zones humides d'altitudes de plateau et dépressions

Clichés : CORA Savoie sauf : « Plan du Grand » / PNV

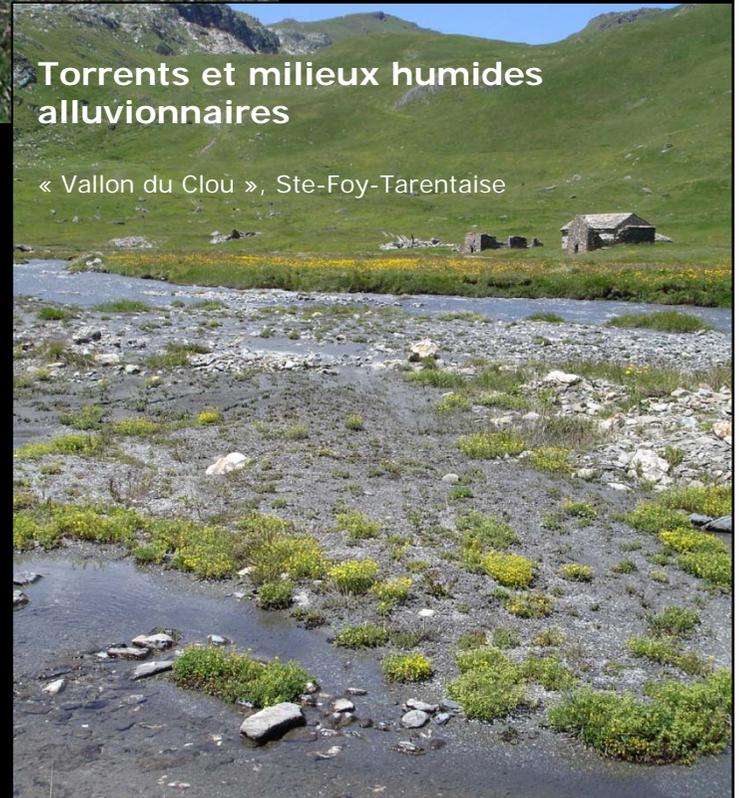


Lac en voie d'atterrissement avec zones d'eaux libres et bas marais à laïche brune
« Plan du Grand », Sainte-Foy-Tarentaise.



Tufière

*Ruisseau de Sagellan -
Montgirod*



**Torrents et milieux humides
alluvionnaires**

« Vallon du Clou », Ste-Foy-Tarentaise

Sources et fond de vallon

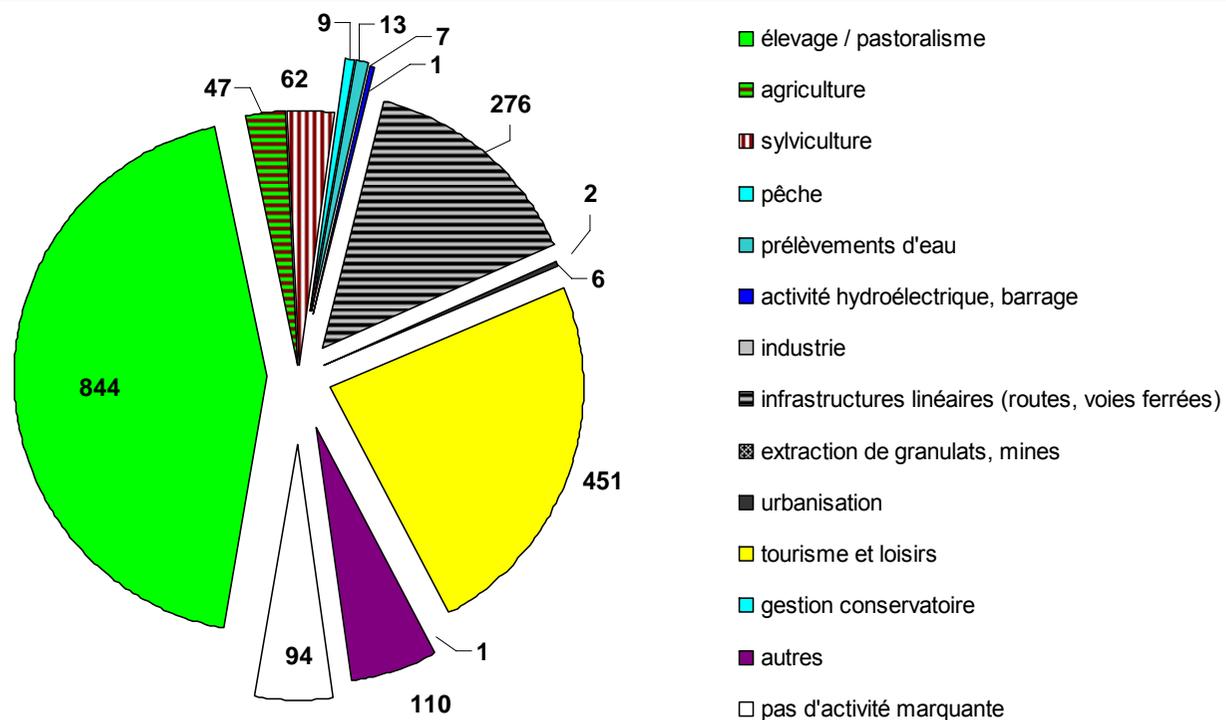
*Le Grand Crêtet versant Sud et rive droite
du Torrent de Grand Naves - La Léchère*



Zones humides de sources et de pente

Clichés : CORA Savoie

Interactions zones humides et activités humaines



Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides

Les atteintes aux zones humides



Les atteintes aux zones humides



Les atteintes aux zones humides



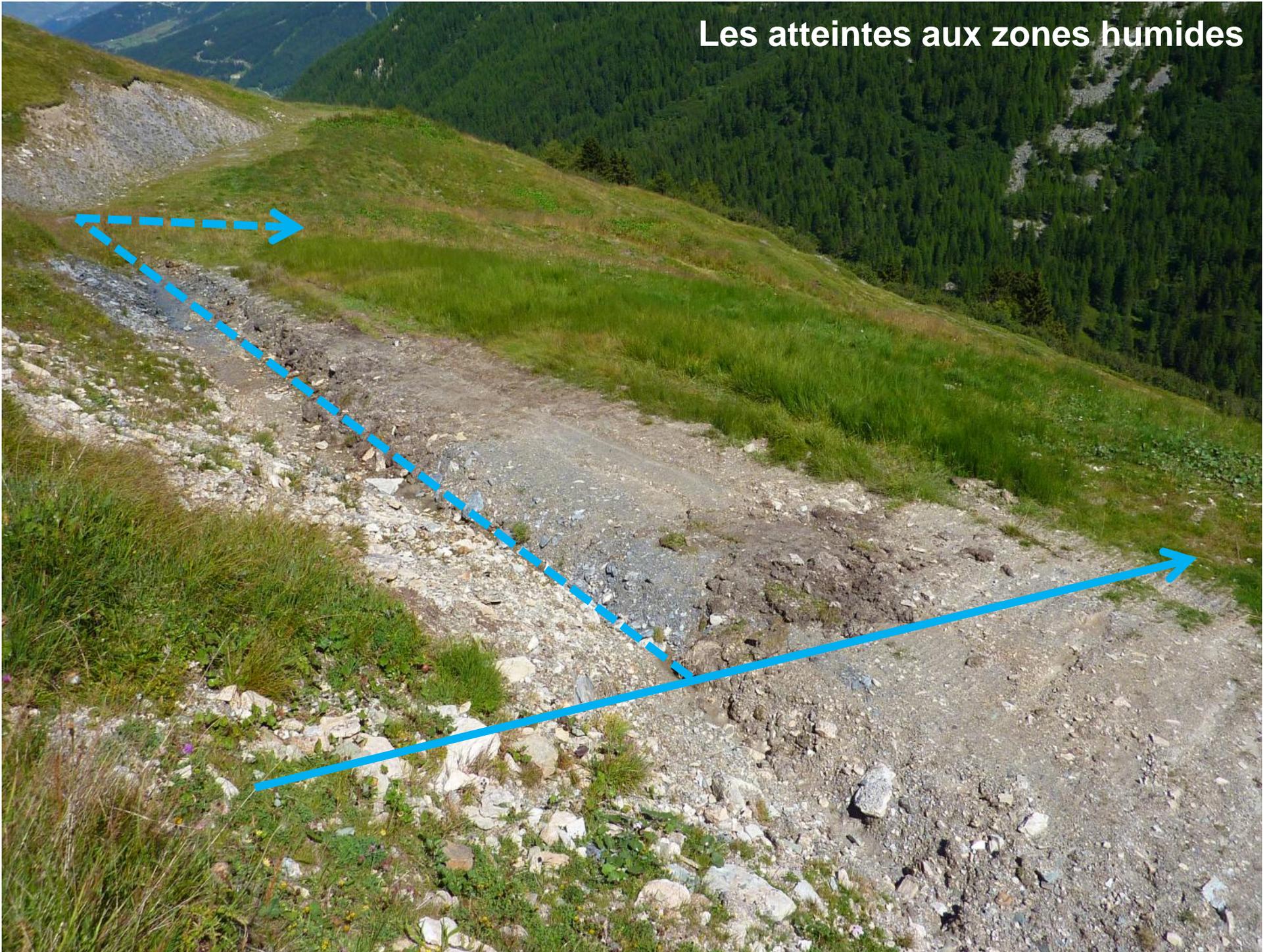


Les atteintes aux zones humides

Les atteintes aux zones humides



Les atteintes aux zones humides



Les atteintes aux zones humides



VOLET B1 - Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

Sous - Volet B1-2 :

Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides

Objectif 1 - Mieux prendre en compte les zones humides dans les politiques des différents acteurs du bassin

> porter à connaissance à l'ensemble des acteurs et prise en compte dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Objectif 2 - Mettre en place une politique de préservation /valorisation des zones humides

- intervenir sur au moins **15 % des sites** : 222 ZH
- intervenir sur au moins **25 %** de la superficie : 741 hectares

+ que **chaque commune** mette en place au moins **une action pour les ZH** pendant les 5 ans du contrat.

Les Zones Humides dans le Contrat de bassin

3. Mise en œuvre

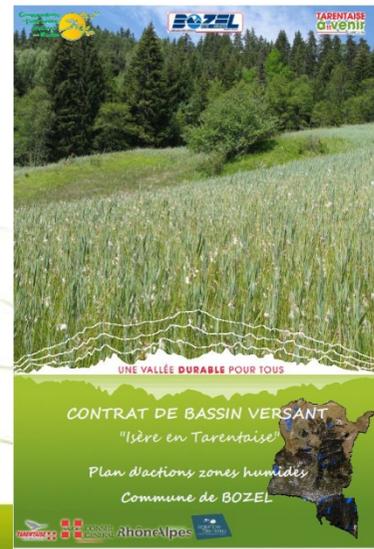
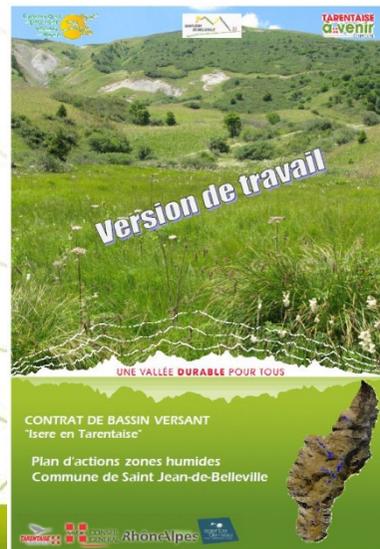
Convention APTV/CPNS passée chaque année depuis 2009

1/ Réalisation de plans d'actions communaux (ou intercommunaux) :

→ **Accompagner gratuitement** les communes : facilite le volontariat !

→ **Affiner, par une phase de terrain, l'état des zones humides** et prioriser leur rôle (tant biologique qu'hydraulique) sur la base de l'inventaire départemental,

→ **Définir, en collaboration avec la collectivité et les autres usagers, des actions pluriannuelles** qui pourraient être menées **volontairement** par les différents partenaires (communes, groupement agricoles, domaines skiables, privés,...) afin de préserver, restaurer, valoriser les zones humides.



Convention APTV/CPNS passée chaque année depuis 2009

2/ Accompagnement et financement des travaux découlant des plans d'actions :

- . réorganisation d'un projet devant passer à proximité d'une zone humide,
- . concertation avec les agriculteurs et acteurs des domaines skiabiles,
- . rebouchage de drains,
- . pose d'abreuvoirs en dehors de zones humides,
- . débroussaillage,
- . gestion des érosions, ...

... et ce pour différents interlocuteurs : communes, domaines skiabiles, agriculteurs...

3/ Prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme :

- . La plupart des ZH classées inconstructibles vu leur éloignement des zones urbanisées
- . Une prise en compte facilitée grâce au lien avec le SCOT Tarentaise porté par l'APTV

4/ Recherche de nouveaux candidats volontaires pour la réalisation de plans d'action.

Opérations financées dans un Contrat de bassin versant par des porteurs publics*	Financeurs			
	AERMC	RRA	CG73	MO
Plans d'actions communaux	50 %	15 %	15 %	20 %
Plans de gestion	80 %	-	-	20 %
Acquisitions foncières	de 50 à 80 %	30 %	-	de 20 à 50 %
Restauration / Travaux (et valorisation pédagogique selon nature des travaux)	50 %	15 %	15 %	20 %
Entretien**	30 %	25 %	25 %	20 %

Tableau 13 : Clefs de financements selon les types d'actions dans les Contrats de bassin versant

* : L'Agence de l'Eau finance indifféremment les porteurs privés et publics - la Région ne finance que les PME - le Département intervient uniquement si le portage est public.

** : selon le projet et dans la limite de l'enveloppe financière prévu au contrat soit 855 K€ sur 5 ans.

Opérations B1-2 840 000 €

Opé	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Avanct tech	Coût prévisionnel (€HT) inscrit au contrat	Montant déposé au 30/09/12	Taux de réalisation au 30/09/12
1	Porter à connaissance et animation territoriale	CPNS (Convention avec APTV)	Fusion B1-2-1 et B1-2-2	40 000	171 930	27 %
2	Plans d'actions territorialisés et plans de gestion*			600 000		
3	Travaux de restauration	Coll, opérateurs privés		200 000	157 388	80 %
TOTAUX				840 000	329 318	55 %

* environ 80 j de travail/an d'animation pour environ 50 000 €

BILAN 2012 DES PLANS D'ACTION "ZONES HUMIDES" ENGAGÉS OU RÉALISÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT "ISÈRE EN TARENTAISE"

Légende

 Zones Humides

 Limites communales

COMMUNES * où des actions concrètes ont été mises en oeuvre

Plans d'action Zones humides

(00 ha) : hectares de zones humides pris en compte dans le plan d'action

 Convention 2009-2010

Bozel (69 ha)
Saint-Jean-de-Belleville (119 ha)
Tignes (58 ha)
Saint-Martin-de-Belleville (601 ha)

 Convention 2010-2011

domaine skiable de La Plagne/ Macôt/
Bellentre (166 ha)

 Convention 2011-2012

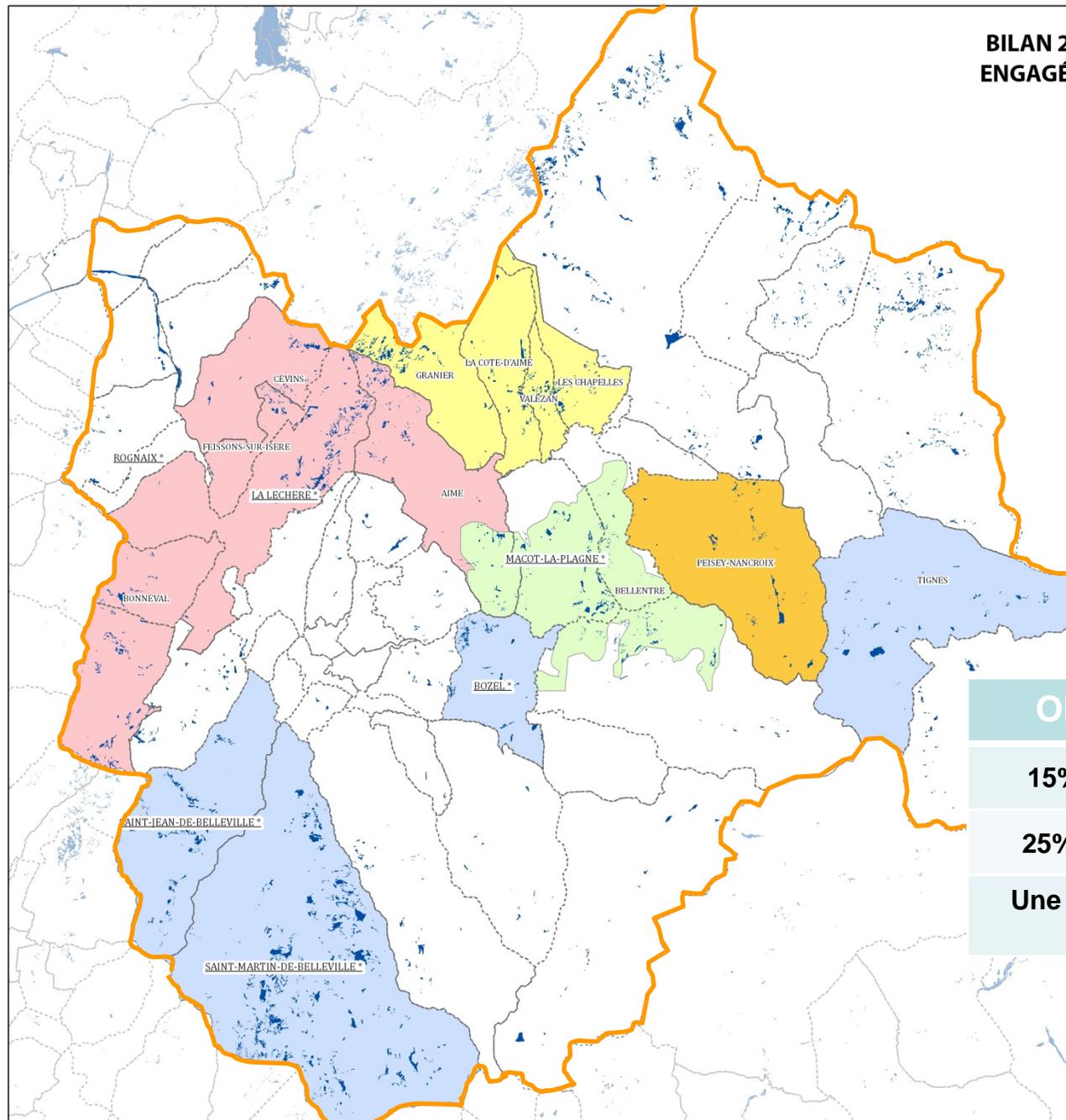
La Léchère/ Cevins/ Feissons-sur-Isère/
Aime (hors domaine skiable)/
Bonneval-Tarentaise (385 ha)

 Convention 2012-2013

Peisey-Nancroix (67 ha)

 Convention 2013-2014

Granier/ Côte d'Aime/ Valezan/ **en cours de validation**
Les Chapelles (206 ha)



Objectif Contrat

Bilan 2012

15% des sites : 222 ZH

702 ZH

25% superficie : 741 Ha

1490 Ha

Une action par commune
(50)

13 communes

0 5 000 10 000 m 1/ 200 000



Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, novembre 2012
Sources : CPNS, Etat, IGN/ RGD73-74

Les Zones Humides dans le Contrat de bassin 4. Les plans d'actions communaux

La phase de rédaction du plan d'action
> un document à la fois technique et pédagogique

Première partie

« Ce qu'il faut savoir sur les zones humides »

- . Définition, fonctionnement, rôles et utilités
- . Disparition/dégradation
- . Les ZH dans le droit français, communautaire et international
- . Les actions favorables à la réhabilitation des ZH

Deuxième partie

« Les zones humides de la commune »

- . Etat des connaissances
- . Mise à jour de l'inventaire départemental
- . Programme d'actions et outils préconisés
- . Outils financiers mobilisables
- . Suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

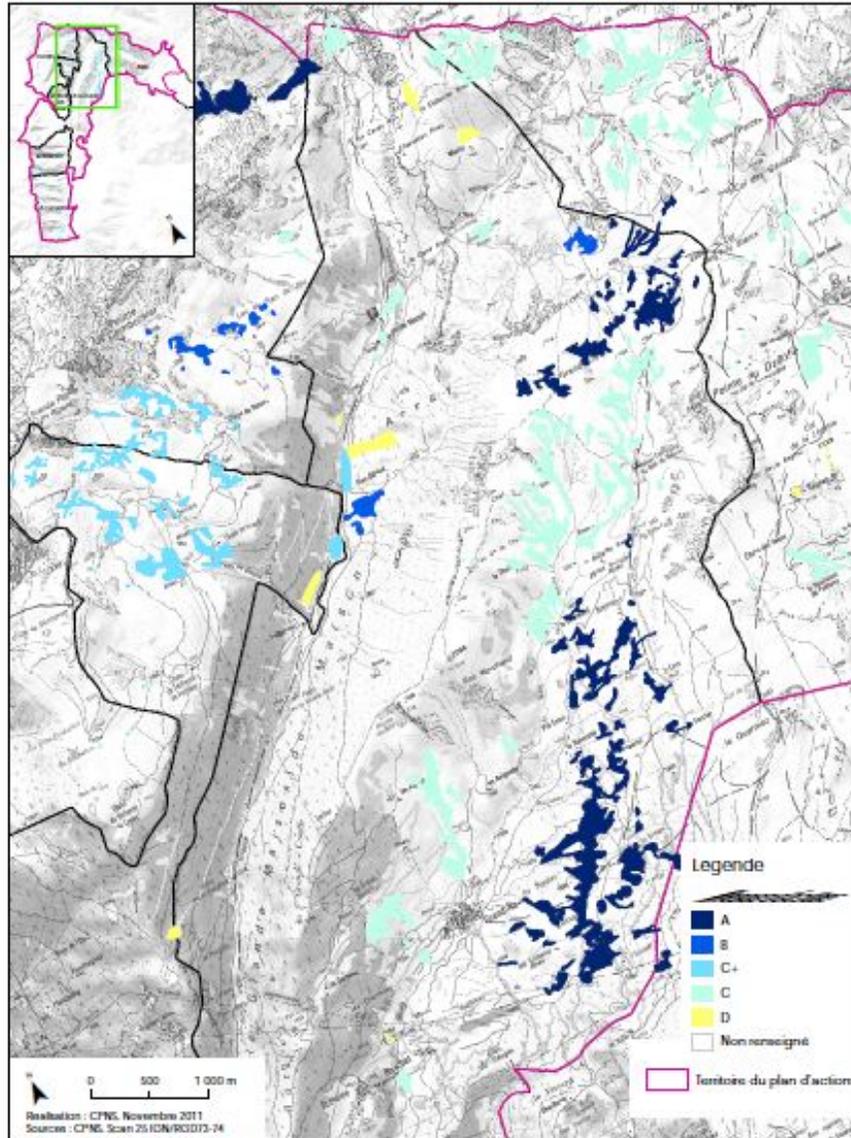
+ des cartographies

Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides



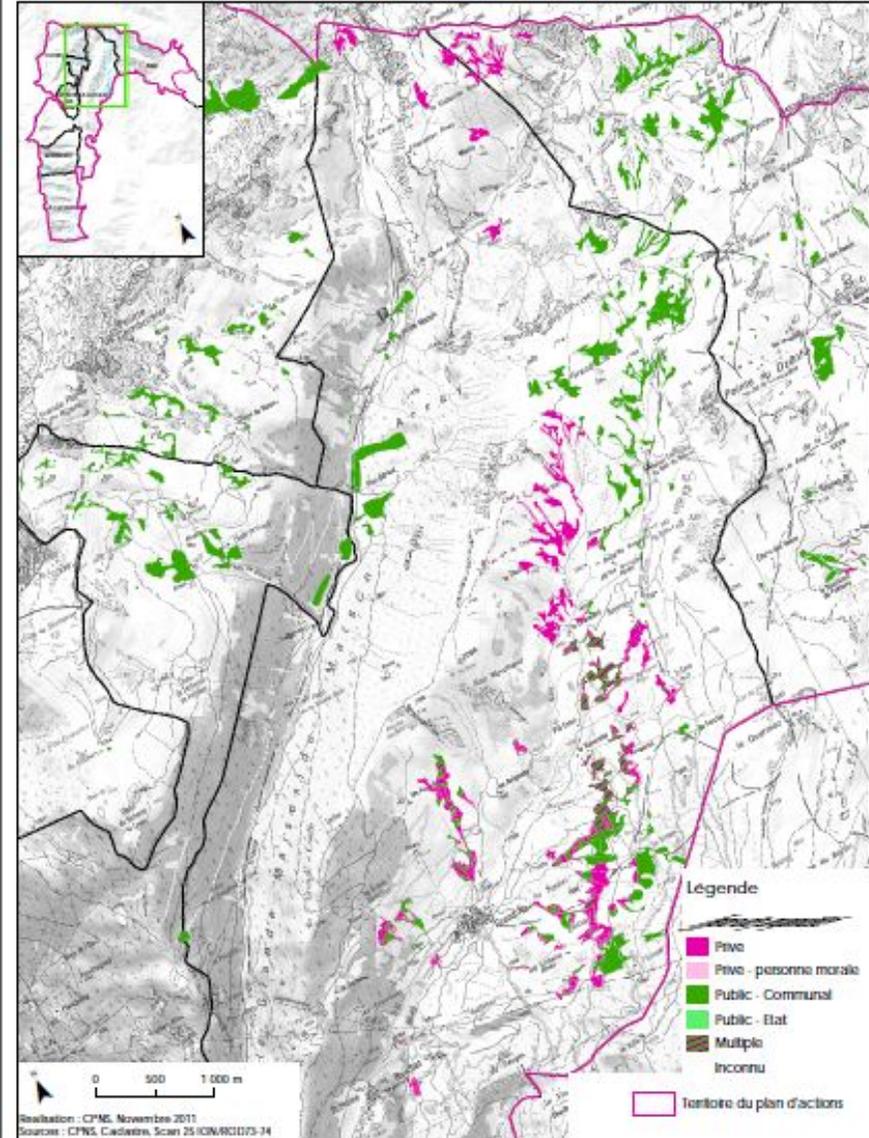
Plan d'actions Zones humides - Territoire de La Léchère, Cevins, Feissons-sur-Isère, Aime (versant du soleil)

Niveaux d'enjeux des zones humides
Commune de LA LECHERE - Vallon de Naves

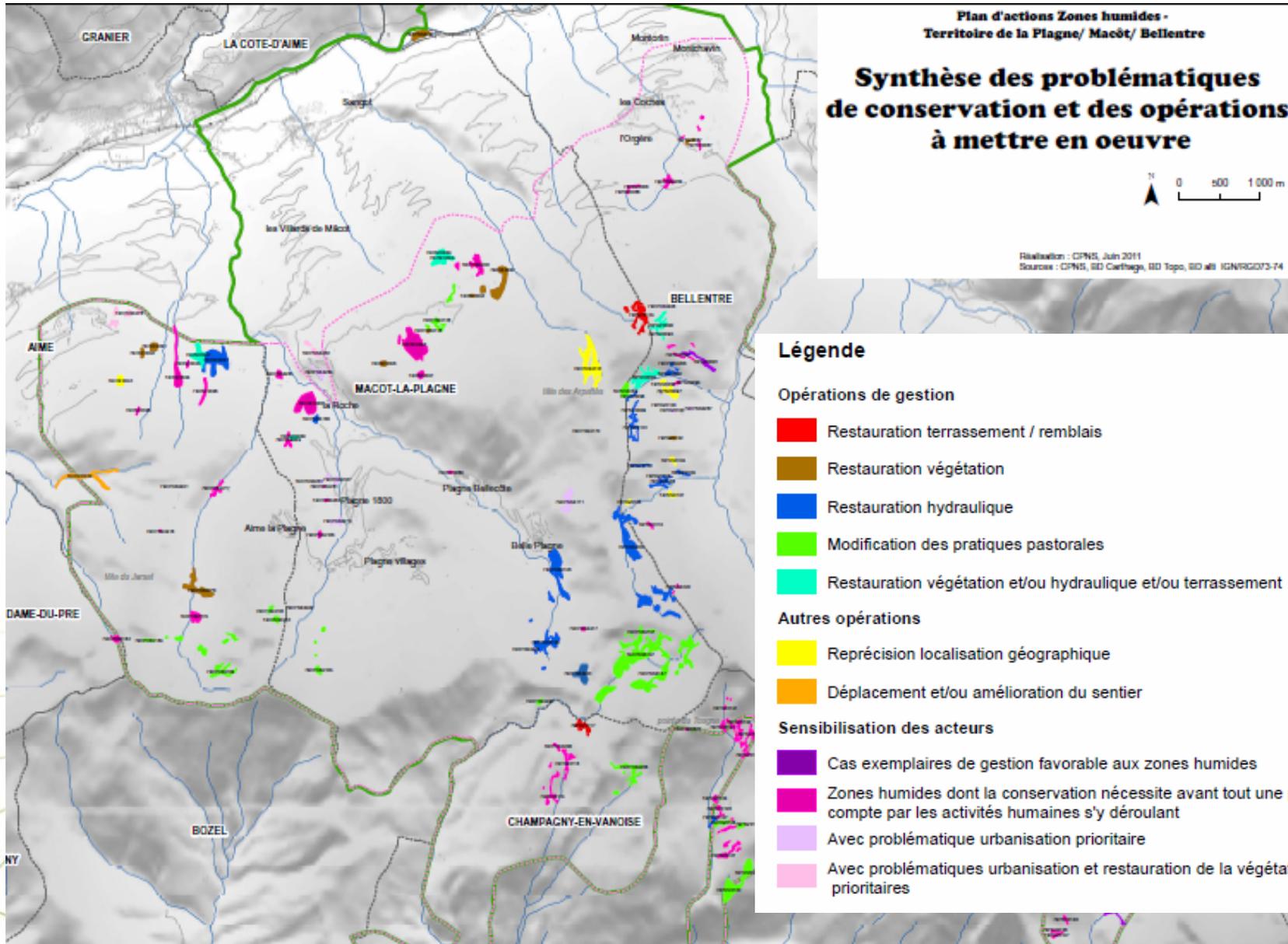


Plan d'actions Zones humides - Territoire de La Léchère, Cevins, Feissons-sur-Isère, Aime (versant du soleil)

Propriétés des zones humides
Commune de LA LECHERE - Vallon de NAVES



Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides





La phase d'animation du plan d'action

> Une appropriation nécessaire par les acteurs locaux

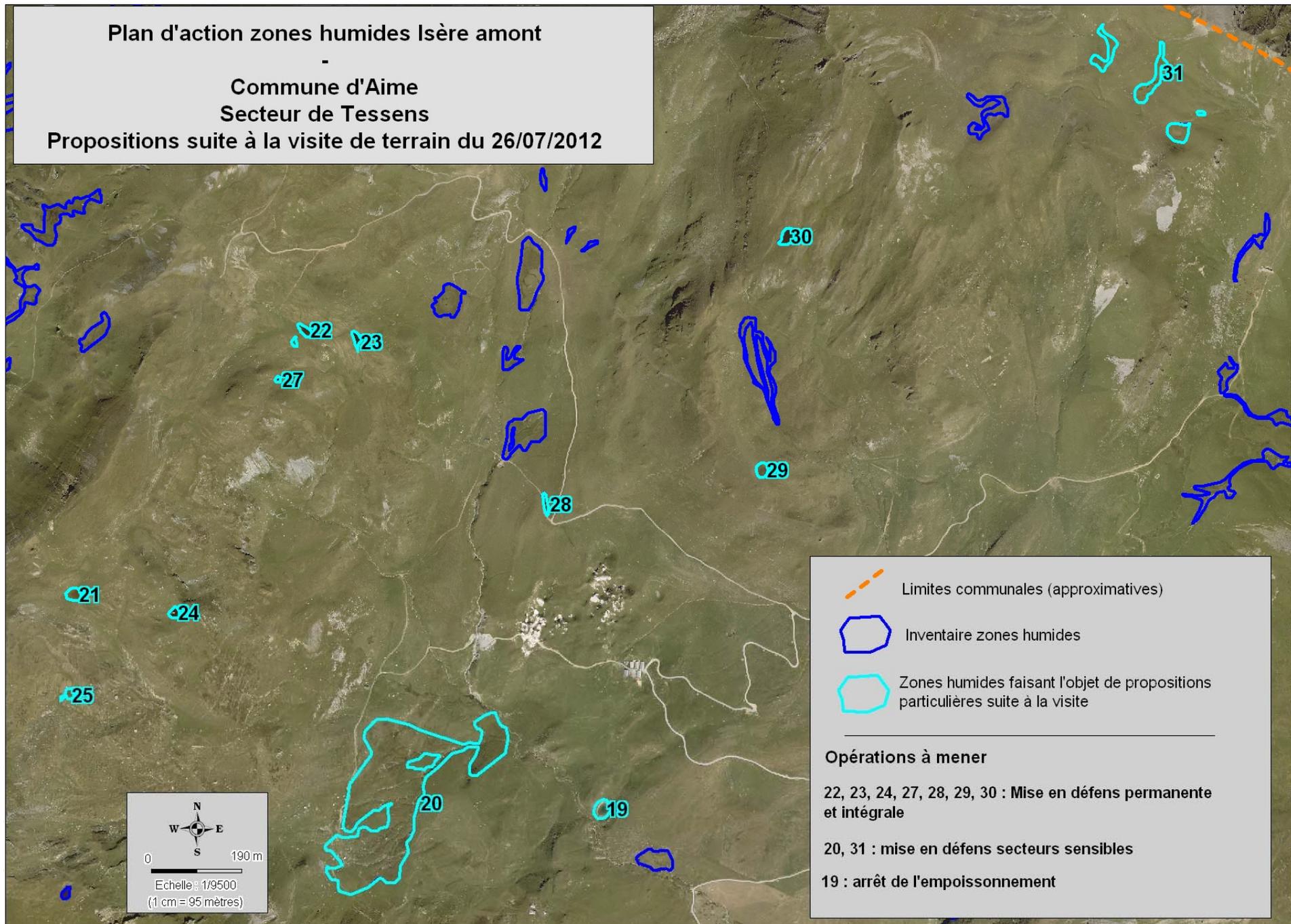
Rencontres sur le terrain pour :

- . Cibler les interlocuteurs concernés
- . Affiner les mesures de gestion préconisées
- . Diagnostiquer et se rendre compte des difficultés liées à la présence de ZH
- . Discuter de la gestion en cours
- . Adapter les pratiques / planifier les améliorations
- . Définir un budget et un porteur



**Le compte-rendu de la visite =
une notice de gestion**

Plan d'action zones humides Isère amont
-
Commune d'Aime
Secteur de Tessens
Propositions suite à la visite de terrain du 26/07/2012



--- Limites communales (approximatives)

▭ Inventaire zones humides

▭ Zones humides faisant l'objet de propositions particulières suite à la visite

Opérations à mener

22, 23, 24, 27, 28, 29, 30 : Mise en défens permanente et intégrale

20, 31 : mise en défens secteurs sensibles

19 : arrêt de l'empoisonnement

Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides

N°ZH	Nom	Opérations	2012	2013	2014	2015
73PNV0101	Sous le chemin du Col du Carroley	Neutralisation drains	X			
73PNV0098	Sous le col du Carroley		X			
73PNV0099	Sources du Ruisseau du Carroley		X			
73PNV0093	Sous le lac du Carroley	Pose de seuil sur ruisseaux et restauration de la végétation	X			
73PNV0127	La Gurre de la Chiserette : site ouest	Restauration des écoulements		X		
73PNV0106	Rive Gauche du Nant des Inversens : site amont	Neutralisation drains et restauration des écoulements		X		
73PNV0105	Rive Gauche du Nant des Inversens : site aval			X		
73PNV0104	Montagne du Carroley	Restauration des écoulements et de la végétation		X		
73PNV0090	Plan Leschaux	Neutralisation drains et restauration de la végétation		X		
73CPNS5170	Sud du col de l'Arpette				X	
73PNV0087	Les Plattières				X	
73ONF0058	Macôt - 15/16				X	
73PNV5143	Les Pierre Blanches				X	
73ONF0059	Macôt - 15/16/23	Restauration de la végétation			X	
73PNV0117	Carellaz				X	
73PNV5220	Les Inversens	Enlèvement puis blocage des dépôts de colluvions grossières se déposant dans la zone humide				X
73CPNS5159	Roc du Diable	Mise en place d'un seuil à l'exutoire naturel				X
73CPNS5158	Belle Plagne	Neutralisation drains si compatibilité avec captage et restauration de la végétation				X

Une multitude de petites actions avec des maîtrises d'ouvrages variées :

- . réhabilitation hydraulique (Sté Remontées Mécaniques),
- . réouverture (chantier bénévole),
- . mises en défend (Groupement pastoral),
- . mise en place de panneaux pédagogiques (commune),
- . Acquisitions foncières (commune),
- . MAET (en lien avec le PNV et la Sté d'économie alpestre)
- . Bouchage de drains, mise en place de seuils, d'abreuvoirs...



Action de sensibilisation – Chantier bénévole à Bozel

Avant travaux



Après travaux



Conservatoire
du Patrimoine
Naturel
de Savoie

Bozel

TARENTEAISE
à:venir
2009/2018

17 SEPTEMBRE 2011

**CHANTIER NATURE SUR
LA ZONE HUMIDE DE LA COUR**

avec la commune de Bozel,
le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et
l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

Chantier bénévole et pédagogique :
débroussaillage de la zone humide

Qu'appelle-t-on « zone humide » ?
Que peut-on y observer ?
Pourquoi entretenir ?

Samedi 17 septembre : rendez-vous 8h30 en Mairie de Bozel
Munissez-vous de bonnes chaussures, de petits outils de débroussaillage (scie, sécateurs) et de gants.

Pique-nique offert à l'issue du chantier, en fin de matinée
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 13 SEPTEMBRE

Reservations et inscription :
Mairie de Bozel
Avenue Emile Machet
73350 BOZEL
04 79 53 03 06
mairie.bozel@cegetel.net

Domaine skiable des Ménuires

Conciliation des usages et des intérêts naturalistes

A la réception des travaux - 13 octobre 2011 :



Tranchée avec canalisation EP DI1250

Le bouchon est placé devant la canalisation, l'eau vient s'accumuler et va déborder pour alimenter la zone humide à la belle saison.

Entrée de la canalisation, obturation par un bouchon « fait maison », facile à mettre et à enlever.



Le bouchon est enlevé, l'eau s'écoule par la canalisation et évite la présence d'eau puis de glace sur la piste en saison hivernale.

Entrée de la canalisation. En dessous de la « flaque » d'eau, présence d'une petite dalle béton pour permettre la mise en place et l'enlèvement facile du bouchon + présence de pierres pour renforcer le système et signaler la canalisation

Les Zones Humides dans le Contrat de bassin Les actions concrètes

L'importance de la sensibilisation, de la communication, de la formation

- parler des initiatives « exemplaires »
- sensibiliser le grand public et les scolaires
- former les médiateurs



Impliquer les territoires dans la protection et la gestion des zones humides

Les Zones Humides dans le Contrat de bassin Bilan de l'action sur les Zones Humides

• Les difficultés rencontrées

- De nombreux acteurs difficiles à réunir sur le terrain (dispos de chacun...),
- Temps d'approche souvent assez longs,
- Une multitude de petites actions sur une multitude de zones = temps de concertation et de mise en route très long
- Des travaux qui n'arrivent pas assez vite (N+1-2).
- Secteurs « ingérables » : configuration ZH/taille troupeau ; déplacement zones humides de pente
- Complexité des problématiques pastorales (place de traite, parcs de nuits...)
- Enjeux domaines skiables > enjeux ZH
- La difficulté du suivi des actions mises en œuvre (souvent basé sur la confiance instaurée lors des visites : réflexion sur une « charte bonne conduite zone humide »)
- Une organisation « au cas par cas » pour la mise en place des actions et l'achat de matériel (multiples MO).

• Les points positifs

- Un partenariat avec le CPNS qui porte ses fruits
- Un bon accueil des acteurs locaux pour la plupart sensibles à la préservation des ZH
- Une implication volontaire d'acteurs très différents (élus, monde agricole, domaine skiable..)
- Des échanges d'expériences enrichissants
- Des travaux simples et peu coûteux pour la plupart (mise en défend, bouchage de drains..)
- Une régénérescence souvent rapide des ZH
- Des procédures réglementaires simplifiées, en lien avec la DDT Savoie
- Une prise en compte déjà existante sur certains secteurs : exemplarité
- Un lien avec le volet communication-pédagogie du contrat : exemplarité « diffusée »
- Un lien évident avec l'urbanisme : SCOT porté par l'APTIV – travail à réaliser sur les ZH dans les docs d'urba.



Source CPNS

© Atli Arnarson '08

